

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mis en ligne le : 29/09/2025

DECISION

Contrat de prestation – Ateliers « BABY BOXING » - PRE 2025/2026

N°/2025 - 46

Madame la Présidente du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire ; élection lui ayant conféré de droit la qualité de Présidente du CCAS,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à sa Présidente, Madame Djida DJALLALI-TECHTACH,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de mettre en place des ateliers de baby boxing dont l'objectif est de contribuer à l'autonomie dès le plus jeune âge des enfants (confiance et estime de soi/langage, gérer son corps/psychomotricité, canaliser son énergie/posture et attitude) dans le cadre du Programme de Réussite Educative) sur l'année scolaire 2025/2026,

CONSIDERANT la proposition de l'Association Boxing Cool Academy située au 1 place Messenger – 95400 Villiers-le-Bel

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu avec l'Association Boxing Cool Academy un contrat visant à mettre en place des ateliers de baby boxing dont l'objectif est de contribuer à l'autonomie dès le plus jeune âge des enfants dans le cadre du Programme de Réussite Educative sur l'année scolaire 2025/2026.

Article 2 – Le montant de cette prestation fixé à 4 940 euros net de TVA sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget du CCAS. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

Article 3 - Le contrat prend effet le 4 octobre 2025 et prendra fin le 31 janvier 2026 pour le groupe 1 et du 7 février au 27 juin 2026 pour le groupe 2.

Article 4 – Charge Madame la Présidente ou toute personne habilitée par elle de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 29/09/25



La Présidente du CCAS,
Madame Djida DJALLALI-TECHTACH